



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aux contribuables de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Céline Girard, de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, qu'à une session ordinaire tenue le 7 juillet 2026 au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe, il a été soumis et adopté par le conseil les règlements suivants, à savoir :

- ❖ **Un règlement, portant le numéro 26-07-09**
- ❖ **Décrétant l'entretien hivernal des voies privées, abrogeant et remplaçant le règlement 20-03-03**

- ❖ **Un règlement, portant le numéro 26-07-10**
- ❖ **Relatif au remboursement de dépenses des élu(e)s et des employé(e)s**

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Copie de la réglementation est déposée au bureau de la greffière-trésorière et directrice générale adjointe soussignée et peut être prise en communication par les intéressés.

Donné à Latulipe, ce 8^{ième} jour du mois de juillet 2026.

Greffière-trésorière et directrice générale adjointe

Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury
4, rue Principale Ouest
Latulipe (Québec) J0Z 2N0
Tel. : 819 747-4281
dg@latulipeetgaboury.ca